

## Formulaire d'appel à candidature au Conseil d'administration de la CPTS Strasbourg

En tant que membre adhérent à jour de votre cotisation à la CPTS Strasbourg, vous avez la possibilité de candidater au Conseil d'administration. Vous trouverez toutes les informations concernant le fonctionnement et les compétences du Conseil d'administration aux articles 10, 10.2, 10.3 et 10.4 des statuts de l'association.

Pour rappel, **vous candidatez pour représenter le collège\* dont vous êtes membres :**

*\*(Veuillez cocher le collège correspondant)*

- Collège n°1 : Personnes physiques exerçant une profession de santé au sens de la Quatrième Partie du code de la santé publique, à titre libéral (**7 à 27 membres au plus au CA**)
- Collège n°2 : Établissements de santé (**5 membres au plus au CA**)
- Collège n°3 : Etablissements sociaux, médico-sociaux et autres structures du secteur sanitaire, social, médico-social (**2 membres au plus au CA**)
- Collège n°4 : Associations d'usagers (**2 membres au plus au CA**)
- Collège n°5 : Collectivités territoriales (**2 membres au plus au CA**)
- Collège n°6 : Professionnels de santé retraités (**2 membres au plus au CA**)

Vous aurez quelques minutes lors de l'Assemblée Générale pour présenter votre profession de foi.

**NOM :** .....

**Prénom :** .....

**Adresse postale :** .....

**Adresse mail :** .....

Présente sa candidature aux élections de l'Assemblée Générale du 15 septembre 2025.

Signature